



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14445</b>	<b>De Mme Emmanuelle Anthoine ( Les Républicains - Drôme )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> >établissements de santé	<b>Tête d'analyse</b> >Conséquences de l'inflation pour les établissements de santé	<b>Analyse</b> > Conséquences de l'inflation pour les établissements de santé.
Question publiée au JO le : <b>23/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les conséquences de l'inflation pour les établissements de santé. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 ne prend pas suffisamment en compte cette inflation pour la détermination du financement des activités de soins des établissements de santé. Les cliniques et hôpitaux privés sont particulièrement fragilisés par la conjoncture. Entre l'augmentation des dépenses énergétiques et la hausse des coûts pour ce qui est de la blanchisserie, de la restauration et de la pharmacie, l'aggravation des charges est particulièrement importante. L'offre de service de ces établissements est nécessairement impactée et leur capacité d'investissement réduite. Un établissement privé sur deux sera en déficit en 2024 en l'absence de mesures correctives, d'après une étude de juillet 2023. L'offre de soins dans les territoires s'en trouvera d'autant plus affectée. Aussi, elle lui demande les mesures de soutien que le Gouvernement entend proposer en direction des établissements privés de santé.